

AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département
et divers organismes

2011



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

0552002980 0000

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP AMIENS NORD-EST
1-3 RUE PIERRE ROLLIN
80023 AMIENS CEDEX 3

eco' pli 67 SCCE A 30.09.11 CI202W



0552002980 0000 □ 1 0001

M HOULLIER REGIS GASTON
JOSEPH EPX CAMPION MARIE-LAURE
88 RUE JEAN JAURES
80470 DREUIL LES AMIENS

Vos références

Numéro fiscal : 00 51 694 706 413 C
Référence de l'avis : 11 80 4133499 07
Numéro de propriétaire : 256 H00050T

Numéro de contrat de prélèvement mensuel :
M3 80 301 455 931

Débiteur(s) légal(aux) :
M HOULLIER REGIS GASTON
JOSEPH EPX CAMPION MARIE-LAURE

88 RUE JEAN JAURES

80470 DREUIL LES AMIENS
PROP/INDIVIS 4101 MBG6NV C
MME HOULLIER MARIE LAURE CE
NEE CAMPION
PROP/INDIVIS MBG6NW

Numéro de rôle : 221
Établi à la date du : 13/09/2011
Date de mise en recouvrement : 31/08/2011

Votre situation

Montant de vos taxes foncières 1 373,00 €

Total de vos versements : 1 024,00 €

Somme restant à prélever : 349,00 €

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Compte à débiter :
903412B

M HOULLIER REGIS
CL AMIENS

Prochaines échéances 2011

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement normalement fixée au 17/10/2011

15 SEPTEMBRE 2011	128,00 €
17 OCTOBRE 2011	128,00 €
15 NOVEMBRE 2011	93,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2012

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2012 pour les taxes foncières seront les suivants :

16 JANVIER 2012	137,00 €	15 JUIN 2012	137,00 €
15 FEVRIER 2012	137,00 €	16 JUILLET 2012	137,00 €
15 MARS 2012	137,00 €	16 AOUT 2012	137,00 €
16 AVRIL 2012	137,00 €	17 SEPTEMBRE 2012	137,00 €
15 MAI 2012	137,00 €	15 OCTOBRE 2012	137,00 €

Pour vous renseigner

⇒ **Par internet** : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
0 810 012 009 * - courriel : cps.lille@finances.gouv.fr
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impots (0810 46 76 87)*.

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

SIP AMIENS NORD-EST
1-3 RUE PIERRE ROLLIN 80023 AMIENS CEDEX 3
Tél : 03 22 46 83 43 Courriel : t080004@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : avec ou sans rendez-vous TLJ 8H45-12H30 ET 13H30-16H30

• sur le montant de votre impôt :

CDIF AMIENS SECT. 1ER SECTEUR (AMIENS NORD) 1 RUE PIERRE ROLLIN
AMIENS 80023 AMIENS CEDEX 3
Tél : 03 22 46 83 24 Courriel : cdif.amiens@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : LUNDI AU VENDREDI 8H45-12H ET 13H30-16H15 OU SUR RENDEZ-VOUS

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 800 SOMME

Commune : 256 A DREUIL LES AMIENS

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2010	20,66 %	%	%	24,16 %	%	9,53 %		
	Taux 2011	20,66 %	%	2,57 %	24,16 %	%	9,53 %		
	Adresse	88 RUE JEAN JAURES							
	Base	2312		2312	2312		2312		
	Cotisation	478		59	559		220	1316	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2010	468		-				216	
	2011	478		59	559			220	
Variation en % ②	+2,14 %	%	- %	%	%	%	+1,85 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ⑧	Taxe spéciale d'équipement ④	Chambre d'agriculture		
Propriétés non bâties	Taux 2010	36,33 %	%	%	%	%	7,38 %		
	Taux 2011	36,33 %	%	4,75 %	43,74 %	%	7,34 %		
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	12		12			16		
	Cotisations 2010	4		-			1		
	2011	4		1			1	6	
Variation en % ②	0 %	%	- %	%	%	0 %			
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ③	Majoration base terr. const. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État » Base « Collectivité »							X		
À compter de 2011, pour les propriétés bâties, la part régionale est transférée au département. Pour les propriétés non bâties, une taxe additionnelle se substitue aux parts départementale et régionale. La base communale des terres agricoles exonérée est de 3 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		51	
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑦			
						Dégrèvement JA « État » ⑨			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑨			
Références administratives : 800 50 021 004 256 A C T						Montant de votre impôt :		1373	